

MAC Formateur PRAP IBC

Réf. : RPRAPI

Durée : 3 jours 21h00

CONTACT

Florence OUMGHAR

☎ [02.54.96.02.60](tel:02.54.96.02.60)

✉ contact@cdo-formation.fr

CDO FORMATION SAS

📍 4, rue du couvent
41200 MILLANCA Y

✉ contact@cdo-formation.fr

🌐 cdo-formation.fr

Centre PARIS-CHARENTON

2 rue de nouveau Bercy
Sortie porte de Bercy
94220 CHARENTON LE PONT

Centre ORLEANS

21 Rue Henri Dunant
au Fond à droite
45140 INGRE ORLEANS

ACCESSIBILITÉ

♿ Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique

Délai d'accès :

Selon disponibilité au moment de l'inscription

Tarif :

Consultez notre site internet

OBJECTIFS DU MODULE

- Actualiser ses compétences de formateur prap pour les personnes ayant été **certifiées après 2009**
- Obtenir la certification pour continuer à dispenser des formations prap auprès des salariés d'entreprise ou d'établissement et à leur délivrer un certificat prap

PUBLIC

- Formateurs en prévention des risques liés à l'activité physique Industrie Bâtiment Commerce PRAP IBC (Cette formation est ouverte pour tous les formateurs ayant été certifiés après le 1er janvier 2009)
- [Si vous n'aviez pas suivi le module bases en prévention, vous pouvez demander votre inscription en suivant ce lien.](#)
- Les personnes certifiées avant janvier 2009 doivent suivre un recyclage spécifique à l'INRS

PRÉS-REQUIS

- Avoir réalisé le module "bases en prévention"
- Voici le lien pour s'inscrire : Demandez vos codes pour le prérequis obligatoire: Base en prévention (@1001)

INTERVENANT

L'intervenant est un formateur certifié pour le dispositif indiqué et à jour de son certificat

MAC Formateur PRAP IBC

PROGRAMME DE FORMATION

- Formation à la prévention des risques liés à l'activité physique :
 - nouveaux enjeux ;
 - évolution des pratiques et actualités.
- Dispositif de formation prap : référentiel de formation et de certification.
- Système de gestion des formations.
- Habilitation INRS

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Chaque participant devra présenter, en début de stage, un dossier relatant la mise en oeuvre d'une formation-action prap menée au sein de son entreprise ou de son établissement ou pour le compte de son organisme de formation

ÉVALUATION

- A l'issue de la formation, les candidats ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur prap